



École Sainte-Marie  
AUXERRE

## Règlement de l'école maternelle

### Horaires

**Le matin** : Accueil de 8H30 à 8H40 sortie à 11H45

**L'après-midi** : 13H20 à 13H40 sortie à 16H25

Tous les enfants des classes maternelles commencent leurs activités **dès 8h40**, d'où la nécessité d'arriver à l'heure. Dès 8H40 le portail sera fermé. Une arrivée tardive perturbe le bon fonctionnement des services et de la classe. Les parents sont priés de ne pas s'attarder lorsqu'ils confient leur enfant à l'enseignante. **L'enfant arrive sur ses deux pieds, la tétine, s'il y en a une, rangée dans son sac.**

#### 1. Rappel

- L'école est obligatoire toute la journée à partir de 3 ans. Des aménagements du temps scolaire sont possibles en début d'année mais doivent être mis en place en concertation avec la maîtresse et la directrice et soumis à l'inspecteur.
- La propreté doit être maîtrisée.
- Toute absence doit être signalée et justifiée auprès du secrétariat ou sur educartable.
- En cas de retard, l'enfant est déposé au secrétariat.
- En cas de départ anticipé, les parents attendent au secrétariat.
- Aucun départ des demi-pensionnaires ne peut s'effectuer entre 11h50 et 13h40.
- Aucun déplacement de parents au sein de l'établissement scolaire n'est autorisé. En cas de rendez-vous, l'enseignante accueille les parents dans le SAS d'entrée.

#### 2. Dans la cour

- Tous les enfants sont sous la surveillance d'un adulte de l'école.
- Tous les enfants récupérés par un parent passent sous la responsabilité parentale.
- Les goûters sont autorisés uniquement pour les enfants inscrits à la garderie.
- Les goûters doivent privilégier les fruits ou les fruits secs.
- Toute violence physique ou verbale est interdite au sein de l'établissement.
- Tout conflit entre enfants est géré par les enseignants ou les surveillants. Aucune intervention parentale auprès d'un enfant n'est autorisée.

#### 3. Accueil – Tenue

- Chaque enfant doit se montrer poli avec l'ensemble de la communauté éducative et doit utiliser les formules de politesse.
- Les enfants doivent arriver propres à l'école : vêtements, chaussures et toilette faite.
- Le petit déjeuner doit être pris à la maison.
- Les cheveux doivent être attachés pour des raisons d'hygiène et de praticité.
- L'ensemble des affaires doit être marqué au nom de l'enfant.
- Les demi-pensionnaires doivent avoir une serviette et une pochette, propres et marquées.
- Privilégier les tours de cou plutôt que les foulards ou les écharpes qui peuvent être dangereux.
- Les bonbons et sucettes ne sont autorisés que lors d'un goûter d'anniversaire et sous la responsabilité de la maîtresse.
- Hormis les précieux doudous, les jouets de la maison doivent rester à la maison.
- Si elle est nécessaire pour la sieste, la tétine sera rangée dans une boîte propre prévue à cet effet.
- La tenue doit être correcte et pratique. Les jeans troués ne sont pas autorisés en maternelle non plus.
- Vernis à ongle et tatouage ne sont pas autorisés.
- Aucun médicament, stick à lèvres ou crème ne sera administré sans PAI, même avec ordonnance.
- Les objets connectés comme les traceurs sont interdits dans l'enceinte de l'école.

#### 4. Cadre

- Tout questionnement ou difficulté doit faire l'objet d'une demande de rendez-vous motivé auprès de l'enseignante de l'enfant.

Signature des parents